

***Défi n° 4***  
***Un territoire***  
***d'excellence de vie***

***OBJECTIF N°13 :***

***RECHERCHER***  
***L'EXCELLENCE***  
***NATURELLE***

DEFI N°4	UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE
<i>Objectif n°13</i>	<i>Rechercher l'excellence naturelle</i>
<b>ACTION n° 68</b> (sans inscription financière)	<b>CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ARTICULATION AVEC LES SAGE « ARDECHE » ET « LOIRE AMONT »</b>

### **Contexte et problématique de départ :**

Le SAGE « Ardèche » compte 158 communes dont 132 sont comprises dans le territoire du Pays de l'Ardèche Méridionale. Un autre SAGE est lui aussi en cours d'élaboration sur le bassin versant de la Loire. Le SAGE sera opposable aux collectivités ainsi qu'aux administrations et aura une incidence réglementaire. Il est donc important que le Pays fonctionne en cohérence avec les orientations du SAGE (au travers des éléments de diagnostic issus de ses études de préfiguration). Le rapprochement des acteurs de l'eau et de l'aménagement est une démarche pionnière, qui a reçu le soutien de tous les partenaires concernés.

C'est pourquoi une convention d'articulation a été signée avec le SAGE « Ardèche » le 21 septembre 2006, elle est mise en œuvre depuis lors. En plus de renforcer la coopération entre les deux structures, elle permettra de donner plus de forces aux projets portés conjointement par les acteurs de l'eau et de l'aménagement.

D'autre part, la question d'approvisionnement en eau concerne également les territoires extérieurs au SAGE. Le territoire Rhodanien qui ne bénéficie pas d'un contrat de rivière, dispose néanmoins d'interlocuteurs compétents avec lesquels le Pays peut travailler. Il est important de poursuivre un débat permanent sur l'eau sur l'ensemble du territoire du pays.

### **Descriptif de l'action :**

En s'appuyant sur la Convention signée avec le Sage « Ardèche », entamer un travail d'articulation avec le Sage « Loire Amont ». La commission « Inter-sage » pourra servir au besoin, d'instance de collaboration.

1- Rédaction et application d'une convention d'articulation entre les structures porteuses du Pays et des SAGE et ce, afin de coordonner les politiques locales de développement et d'aménagement dans un processus de développement durable.

2- Organisation d'un débat territorial permanent sur les problématiques liées à l'usage de l'eau (alimentation, assainissement, consommation, loisirs).

La mise en œuvre de la convention d'articulation se traduit par la constitution de différents groupes de travail, chapeautés par une Commission Mixte d'élus Sage / Pays.

**Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Soutenir la concertation sur la problématique de l'eau.
- Etre en cohérence avec les orientations des SAGE

**Nature de l'action :**

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Animation, outil de communication
Territorialité de l'action	Transversale

**Portage de l'action :**

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Comité pilotage du « CDPRA » SYMPAM et Commission Locale de l'Eau
Partenaires pressentis	Syndicats porteurs des contrats de rivière
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé
Articulation avec d'autres dynamiques territoriales	SAGE, PNR

**Montage financier :** Hors CDPRA

DEFI N°4	UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE
Objectif n°13	Rechercher l'excellence naturelle
ACTION n° 69	CARACTERISATION, ET MOBILISATION / SECURISATION DE LA RESSOURCE « EAU »

## Contexte et problématique de départ :

### Extrait de la Charte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

#### *« La ressource première : l'eau »*

*Ressource de base, indispensable, l'eau est par ailleurs le symbole de ce Pays, de ce Département, qui porte le nom d'une rivière. Que serait l'Ardèche méridionale sans l'eau, qui a rendu possible l'activité textile, qui a conditionné et qui conditionne encore l'activité touristique? Or nous savons aujourd'hui que l'eau est une denrée rare et qu'il s'agit pour l'Ardèche Méridionale, à 10 ou 20 ans, de la question centrale. Ce qui a fait la richesse peut devenir handicap, d'autant que l'Ardèche n'est pas autosuffisante en eau, « ... ». Le traitement des eaux usagées et l'alimentation en eau potable pèsent ici, comme dans toute zone touristique, lourdement sur des collectivités locales qui voient leur population estivale multipliée par dix... »*

En plus de la référence à la Charte, il est nécessaire également de rappeler qu'un SAGE se met en place sur le territoire. Pour ce faire, une importante série d'études de préfiguration est lancée. Les premiers éléments de diagnostic de ces études serviront de « fil conducteur » à toutes les actions ci-dessous sur la thématique de la gestion de l'eau. Pour cette action, il s'agira de s'appuyer plus spécifiquement sur les éléments de diagnostic issu du « Plan de Gestion des Etiages ».

Il est important également de rappeler que sur le territoire de l'Ardèche Méridionale, l'économie touristique pèse fortement sur les collectivités (surinvestissement / surdimensionnement).

L'eau est donc un élément dont la maîtrise est indispensable, aussi bien au niveau de la ressource, que de l'approvisionnement, des traitements, et de la protection.... Le territoire doit donc approfondir toutes les pistes d'actions permettant de mobiliser / sécuriser plus de ressources (stockage, ressources profondes, ...).

Il est incohérent de penser conduire une politique d'aménagement et de développement du territoire si on ne traite pas en préalable les questions liées à la politique de l'eau et s'il n'y a pas une cohérence globale sur ce sujet. Comme élément de réponses aux problématiques posées ci-dessus nous pouvons noter que le territoire bénéficie d'une démarche visant à l'établissement de deux SAGE et de deux COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU qui couvrent les trois quarts de notre territoire.

**Sous action n° 69.1**

**Mobilisation / sécurisation de la ressource**

**Descriptif de l'action :**

**Volet 1 (sans inscription financière) :** Le Sage a mené plusieurs études générales croisant plusieurs sources d'information, permettant de mieux connaître la ressource en eau. En revanche des ressources sont peu étudiées à ce jour (nappes profondes, alluviales...) et l'impact des forages (particuliers, collectivités) est mal connu (nombre et volume prélevé). Afin de pallier ces carences, des études complémentaires sont à mettre en œuvre. Un partenariat avec l'Etat, le SAGE et diverses collectivités est nécessaire pour garantir la maîtrise d'ouvrage d'une telle action.

Par ailleurs, un certain nombre d'études / documents de travail sont déjà en lignes sur :

<http://www.ardecche-eau.fr>

**Volet 2 :** Sans attendre la mise en œuvre du Volet 1, il ressort des premiers éléments de diagnostic du Plan de Gestion des Etiages mené par le SAGE, que des besoins de sécurisation apparaissent sur plusieurs zones déficitaires.

A partir de ces éléments et d'un avis concordant de la COMMISSION LOCALE DE L'EAU, il s'agira de mobiliser / sécuriser la ressource par la réalisation d'études hydrogéologiques.

**Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Optimiser la cohérence et la complémentarité entre politiques de l'eau et politiques d'aménagement du territoire.
- Concilier les usages de l'eau, préserver la ressource et le milieu aquatique et combler les besoins en ressources supplémentaires.
- Aborder de façon cohérente la problématique de l'eau dans tout nouveau projet d'aménagement et de développement du territoire.
- Détailler sur des sites préalablement identifiés, la connaissance de la ressource mobilisable.

**Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etudes hydrogéologiques, incluant les forages d'essai
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

### Portage de l'action :

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Collectivités
<b>Partenaires pressentis</b>	Syndicats et communes gestionnaires « eau et milieux », CG 07, DDAF, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, DDASS, PNR
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Domaine partagé
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Projet « Grand Rhône »

### Modalités spécifiques d'intervention :

#### *Critères d'éligibilité :*

Ces études s'inscriront dans le cadre d'une démarche territoriale, elles devront permettre de définir la ressource en amont du captage. Sont exclus les diagnostics de réseaux locaux, car il ne s'agit pas de soutenir les diagnostics de chaque collectivité mais bien de poursuivre un travail d'ensemble.

Un avis positif des instances de la COMMISSION LOCALE DE L'EAU et de la DAFF sera nécessaire pour déclencher cette action.

### Montage financier :

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>107 500 €</b>	<b>TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>43 000 €</b>	<b>40 %</b>
<b>Agence de l'eau, autres, ...</b>	<b>43 000 €</b>	<b>40%</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>22 500 €</b>	<b>20 %</b>

### Modalités d'intervention financière :

<b>POUR LA REGION</b>	
<b>Taux de subvention plafond par projet</b>	<b>40 %</b>
<b>Montant de subvention plafond par projet</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Nombre de projets attendus sur la durée du contrat</b>	<b>3 minimum</b>

### Echéancier prévisionnel de réalisation :

<b>Ventilation subvention régionale</b>	<b>Année 1 (2005)</b>	<b>Année 2 (2006)</b>	<b>Année 3 (2007)</b>	<b>Année 4 (2008)</b>	<b>Année 5 (2009)</b>
					60 000 €

### **Critères d'évaluation et résultats attendus :**

- Identification de la ressource en eau ;
- Engagement de nouveaux projets de mobilisation de la ressource ;
- Estimation des besoins à court et moyen terme et mobilisation d'une nouvelle ressource.

<b><u>Sous action n°69.2</u></b>	<b><u>Edition et diffusion d'un « outil de communication » sur les économies d'eau</u></b>
----------------------------------	--

### **Descriptif de l'action :**

Dans le cadre du projet relais de la consultation du public (communication Directive Cadre sur l'Eau) et du défi territorial engagé avec l'Agence de l'Eau, le territoire du SAGE bénéficie d'un soutien financier pour des actions de communication sur le thème de l'eau. Une diffusion élargie de ces outils de communication du SAGE sera effectuée à l'échelle du Pays. Les dépenses correspondantes serviront essentiellement à la reproduction et au publipostage des documents existants ou à créer. La diffusion sera réalisée à partir du réseau des collectivités gestionnaires de la ressource en eau et autres collectivités territoriales.

Les thématiques à approfondir pour cet outil de communication sont :

- Les économies d'eau (tous publics : particuliers, collectivités, établissements publics, entreprises,...).
- Accompagner la structuration des acteurs locaux sur la thématique de la gestion / protection de l'eau

Le Pays sera associé à l'élaboration de cet outil de communication. Ce partenariat pourra, le cas échéant, être élargi au PNR.

Un partenariat est également à rechercher avec le Département pour la réalisation de cette action.

### **Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Réduire les pollutions et sensibiliser sur les dangers de certaines pratiques ;
- Meilleure couverture du territoire dans l'information sur le bon usage de l'eau ;
- Concilier les usages de l'eau, préserver la ressource et le milieu aquatique et combler les besoins en ressources supplémentaires ;
- Aborder de façon cohérente la problématique de l'eau dans tout nouveau projet d'aménagement et de développement du territoire.

### Nature de l'action :

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Prestation, reproduction, publipostage...
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale, à l'échelle SAGE et Pays

### Portage de l'action :

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	COMMISSION LOCALE DE L'EAU et collectivités de l'eau
<b>Partenaires pressentis</b>	SAGE, COMMISSION LOCALE DE L'EAU, Syndicats et communes gestionnaires « eau et milieu » CG 07, DDAF, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, DASS, PNR
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Priorité commune : Le PNR a sa place à jouer sur ces questions de conciliation entre usages et acteurs et sur la préservation des milieux naturels.
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Projet Grand Rhône

### Montage financier :

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>25 000 €</b>	<b>TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>15 000 €</b>	<b>60%</b>
<b>Autres financement (CG 07,...)</b>	<b>5 000 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>5 000 €</b>	<b>20%</b>

### Echéancier prévisionnel de réalisation :

<b>Ventilation subvention régionale</b>	<b>Année 1 (2005)</b>	<b>Année 2 (2006)</b>	<b>Année 3 (2007)</b>	<b>Année 4 (2008)</b>	<b>Année 5 (2009)</b>
					20 000 €

### Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Mobilisation des syndicats et des collectivités autour des bonnes pratiques de l'eau ;
- Mobilisation et réalisation de nouvelles actions de communication, information du public ;
- Sensibilisation d'un large public.

DEFI N°4	UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE
<i>Objectif n°13</i>	<i>Rechercher l'excellence naturelle</i>
<b>ACTION n° 70</b> (sans inscription financière)	<b>TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES D'EPURATION</b>

### **Contexte et problématique de départ :**

L'étude menée sur le devenir des boues et les matières de vidange à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche (158 communes dans le Gard, la Lozère et l'Ardèche), portée par Ardèche Claire, dans le cadre du contrat de rivière, à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche, a identifié une production totale de boues et de matières de vidange de près de 2 000 tonnes en matières sèches par an. A l'heure actuelle, une part importante de ces boues et matières de vidange est traitée sur une plateforme de compostage située en Saône et Loire (coût du transport...) et seuls 2 plans d'épandage sont aujourd'hui mis en œuvre.

Différents scénarios ont été proposés aux partenaires pour l'élimination de ces boues et matières de vidange dont la création d'une plateforme de compostage sur le territoire du bassin versant de l'Ardèche et l'élaboration de plans d'épandage associés aux plus petites stations d'épuration.

Au regard de l'état d'avancement de ces actions, l'intervention du Pays se concentrera autour d'un travail de concertation auprès des acteurs concernés.

DEFI N°4	UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE
<i>Objectif n°13</i>	<i>Rechercher l'excellence naturelle</i>
<b>ACTION N°71</b> (sans inscription financière)	<b>PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET DE L'AUTONOME REGROUPE</b>

### Contexte et problématique de départ :

Proposition d'actions à mettre en lien avec les services SPANC concernés (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

L'assainissement individuel ou de petite capacité est un enjeu environnemental majeur du Pays. L'habitat dispersé est abondant, avec une occupation irrégulière liée à la fréquentation saisonnière. Une partie du territoire est constitué par un substrat calcaire karstique qui favorise la contamination de la nappe superficielle et des rivières par les effluents d'assainissement.

Beaucoup de maisons et de hameaux ne disposent que d'assainissements rudimentaires voire d'aucun système d'assainissement.

Il s'agit d'appuyer les collectivités à promouvoir des solutions technologiquement adaptées, au coût le plus modeste possible (investissement et fonctionnement) sous forme d'unités d'assainissement individuel ou autonome regroupé.

Il est proposé que ces actions soient financièrement éligibles au titre de l'action n° 76.

<b>DEFI N°4</b>	<b>UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE</b>
<b>Objectif n°13</b>	<b>Rechercher l'excellence naturelle</b>
<b>ACTION N°72</b>	<b>GESTION DES RIVIERES ET DU FLEUVE RHONE</b>

### **Contexte et problématique de départ :**

Le territoire du Pays est fortement touché par le phénomène météorologique « cévenol ». Les risques de crues soudaines sont importants. Des mesures ont été prises par les professionnels du tourisme de plein air, des systèmes d'alerte existent. Cependant, ces dispositifs apparaissent insuffisants et disparates, face au niveau de risque. Il importe donc de mettre en place une stratégie efficiente de gestion de ce risque sur l'ensemble de notre territoire. Ces réflexions étant actuellement portées dans le cadre du SAGE, il s'agira de suivre et d'appuyer les travaux menés sur cette problématique.

D'autre part, le fleuve Rhône et les rivières de l'Ardèche Méridionale, avec leurs ripisylves constituent des milieux riches et fragiles.

Les rivières ardéchoises sont touchées par la pression immobilière, la fréquentation touristique, la déprise agricole, l'abandon des aménagements hydrauliques et horticoles, les prélèvements d'eau, parfois excessifs, soit dans les rivières soit dans la nappe proche. Des outils de protection de l'environnement sont mobilisés par le PNR et le Département à travers sa politique sur les Espaces naturels Sensibles.

Enfin, le milieu naturel du Rhône a été fortement altéré par les aménagements et la canalisation qui a amputé le fleuve de l'essentiel de son débit. La situation environnementale du Rhône Court-Circuité (RCC) ne permet pas d'envisager un regain d'activité autour du site. Cependant, il est prévu d'augmenter le débit réservé du Vieux Rhône et de valoriser les îles. Il s'agira donc de conforter les initiatives qui pourraient voir le jour et d'améliorer la situation de ce milieu. Certaines actions d'accompagnement pour la restauration hydraulique et écologique du vieux Rhône peuvent déjà être identifiées, notamment en ce qui concerne la réhabilitation des îles et des berges.

D'autre part, sur l'ensemble des cours d'eau du Pays de l'Ardèche Méridionale, des besoins ponctuels en terme de projets environnementaux peuvent survenir, notamment des projets de recherches / thèses / études spécifiques, mais aussi des projets innovants / expérimentaux. C'est pourquoi un « appel à projet environnemental permanent » doit être initié. Un partenariat pourra être également initié en partenariat avec le Conseil scientifique du PNR sur le territoire commun.

### **Descriptif de l'action :**

Les actions à poursuivre sont les suivantes :

- Participer à l'animation du comité de suivi des actions conduites sur le Rhône (lignes classiques) ;
- Accompagner les travaux d'aménagements paysagers des rives et des abords : Sentiers d'interprétation, projet Micronat ;
- Soutenir les actions de communication et animation autour du Rhône (culturelles, pédagogiques, environnementales) ; Enfin, un « appel à projet environnemental permanent » qui permettra, le cas échéant, d'aider des projets innovants / expérimentaux ;
- Concernant les cours d'eau du Pays de l'Ardèche Méridionale, des besoins ponctuels en terme de projets environnementaux peuvent survenir, notamment des projets de recherches / thèses / études spécifiques, mais aussi des projets innovants / expérimentaux. C'est pourquoi un « appel à projet environnemental permanent » doit être initié.

### **Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Restaurer un espace naturel fortement dégradé ;
- Informer et sensibiliser les visiteurs sur la fragilité du site et son intérêt patrimonial.

### **Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement /investissement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Edition de documents de communication, tables d'interprétations, entretien des sites
<b>Territorialité de l'action</b>	Pays

### **Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Communautés de communes, syndicat de gestion des RCC concernés, syndicats de rivières, collectivités, Fédération de pêche, associations ...
<b>Partenaires pressentis</b>	Agence de l'eau, DIREN, CNR, Préfecture, CSP, CG 07, 26, 84, 30 ...
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Domaine partagé
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Plan décennal de restauration Hydraulique, études nationale sur les crues.

### Montage financier global :

Dépense subventionnable CDPRA	112 500 €	HT / TTC
Subvention régionale CDPRA	45 000 €	40 %
Autres (lignes classiques, agence de l'eau, DIREN)	45 000 €	40 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	15 961 €	20 %

### Modalités spécifiques d'intervention :

*Au minimum 2 travaux d'aménagements paysagers des rives et des abords (investissement):*

POUR LA REGION	
Taux de subvention plafond par projet	40 %
Montant de subvention par projet	6 500 €

*Au minimum 2 actions de communication et animation (fonctionnement) :*

POUR LA REGION	
Taux de subvention plafond par projet	40 %
Montant de subvention plafond par projet	4 500 €

*Au minimum 2 projets aidés dans le cadre de l'appel à projet environnemental permanent (investissement) :*

POUR LA REGION	
Taux de subvention plafond par projet	40 %
Montant de subvention plafond par projet	4961 €

### Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					31 922 €

### Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Communication autour du site ;
- Evolution des pratiques : meilleur respect des sites fréquentés, protection des espaces fréquentés.

<b>DEFI N°4</b>	<b>UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE</b>
<b>Objectif n°13</b>	<b>Rechercher l'excellence naturelle</b>
<b>ACTION N°73</b>	<b>AMELIORATION DES SOLUTIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS</b>

### **Contexte et description :**

L'action s'inscrit dans le prolongement des services fournis par les organismes locaux de collecte et de traitement des déchets sur 3 axes :

- Réduction des déchets fermentescibles à la source,
- Recyclage optimal et nouvelles filières,
- Développement d'une stratégie à moyen terme et actions innovantes.

### **Avantages recherché, objectifs visés**

- Apporter des solutions concrètes pour les déchets spécifiques des particuliers et des entreprises.
- Conforter la concertation sur la problématique des déchets.
- Engager une spirale de moindre production de déchets, et de recyclage généralisé (« déchets matière première », plutôt que « déchets ordures »), avec une évolution des mentalités.
- Contribuer au renforcement de l'image « qualité environnementale » de l'Ardèche Méridionale.

### **Montage financier global :**

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>300 000 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>150 000 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Autres (CG 07, ....)</b>	<b>90 000 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>60 000 €</b>	<b>20 %</b>

**ACTION n°73.1**

**Communication / sensibilisation / formation / actions pilotes et incitatives sur le traitement des fermentescibles à la source.**

**Contexte et problématique de départ :**

Les fermentescibles constituent une part importante de la masse totale des déchets. Les principaux gisements sont identifiés (déchets fermentescibles des particuliers ; cuisine centrale de lycées, collèges, maisons de retraite ; gros campings ; hôtels restaurants...), grâce aux études menées ou en cours sur les déchets compostables (tout ce qui est biodégradable) portées par : le Sictoba, le Sidomsa, le SYPP et le PNR MA.

Ces études donneront la faisabilité des actions pilotes, qui pourront se décliner sur 3 volets :

- Communiquer / sensibiliser / former ;
- Aider à l'investissement ;
- Assurer un suivi.

**Descriptif de l'action :**

Le but de cette action est de lancer des opérations de compostage « sur place », en apprenant aux personnes concernées à gérer et valoriser leurs déchets « in situ ».

**Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Contribuer à diminuer le volume global des déchets.
- Faire évoluer le comportement social vis-à-vis des déchets.
- Promouvoir l'utilisation du compost.

**Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement /investissement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etude, communication, formation, investissements
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

**Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Co-maîtrise d'ouvrage : Collectivités locales ; Syndicats de gestion des déchets, associations, entreprises, Etablissements publics, Communautés de communes...
<b>Partenaires pressentis</b>	PNR MA, Communautés de communes ou communes, Consulaires, CG 07, DDAF, DASS, SEBA...
<b>Articulation Parc / Pays sur territoire commun</b>	Priorité commune
<b>Articulation dynamiques territoriales</b>	Programme Interdépartemental d'Elimination des Déchets, Action N° 70 « traitement des boues de stations d'épuration »

**Montage financier pour le volet « fonctionnement » :**

*(Etude, communication, formation)*

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>105 802 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>52 901 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Autres (lignes classiques, agence de l'eau, DIREN, ADEME, CG 07)</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>24 000 €</b>	<b>20 %</b>

**Montage financier pour le volet « Investissement »**

*(Achat composteurs, ...)*

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>105 802 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>52 901 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Autres (lignes classiques, agence de l'eau, DIREN, ADEME, CG 07)</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>24 000 €</b>	<b>20 %</b>

**Echéancier prévisionnel de réalisation :**

<b>Ventilation de la subvention régionale</b>	<b>Année 1 (2005)</b>	<b>Année 2 (2006)</b>	<b>Année 3 (2007)</b>	<b>Année 4 (2008)</b>	<b>Année 5 (2009)</b>
					100 000 €

**Critères d'évaluation et résultats attendus :**

- Un inventaire des pratiques de gestion des fermentescibles sur notre territoire ;
- Une diminution substantielle de la quantité de matière organique collectée ;
- Une meilleure adhésion à l'idée de compostage individuel et de voisinage sur le territoire ;
- Des données sur la progression de l'utilisation effective de composteurs, ainsi qu'un dispositif d'évaluation.

<b><u>Sous-action n° 73.2</u></b>	<b><u>Mise en place d'une déchetterie « bi-flux »</u></b>
-----------------------------------	---

### **Contexte et problématique de départ :**

Le gisement est très dispersé géographiquement et les déchets économiques, notamment, sont de nature très variée : les emballages de la grande distribution, les emballages et déchets liés au secteur du bâtiment, les déchets résultant des différents secteurs de l'artisanat, des services, de l'agriculture, des industries locales.

Bien souvent, les professionnels considèrent leurs déchets professionnels au même titre que des déchets ménagers.

Un manque criant d'équipement de collecte est identifié autour du bassin de vie d'Aubenas. Il s'agira d'aider à l'investissement pour ce type d'équipement, par la réalisation d'une déchetterie adaptée.

### **Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Investissement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Terrassements, travaux, équipements
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

### **Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Communautés de communes, communes, Association(s) intéressée(s), syndicats de gestion des déchets et organismes consulaires
<b>Partenaires pressentis</b>	CG 07, acteurs gros producteurs de déchets, organismes impliqués dans la récupération de déchets professionnels
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Priorité commune
<b>Articulation dynamiques territoriales</b>	PIED

**Montage financier global :**

Dépense subventionnable CDPRA	166 666 €	HT / TTC
Subvention régionale CDPRA	50 000 €	30 %
Autres (CG 07, ....)	50 000 €	30 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	66 666 €	40 %

**Echéancier prévisionnel de réalisation :**

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					50 000 €

**Critères d'évaluation et résultats attendus :**

- Contribuer à une meilleure gestion des déchets économiques et professionnels
- Mettre en place un dispositif de collecte reconnu par les professionnels.

<b>DEFI N°4</b>	<b>UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE</b>
<b>Objectif n°13</b>	<b>Rechercher l'excellence naturelle</b>
<b>Action N°74</b>	<b>ANTICIPER ET ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN ET DU PHOTOVOLTAÏQUE</b>

### **Contexte et problématique de départ :**

Le développement de l'éolien et du photovoltaïque constituent des éléments de réponse à la crise énergétique. Cette tendance nationale suscite malgré tout un certain nombre de débats sur les impacts de tels équipements (environnemental, économique, social et en terme d'aménagement harmonieux de notre territoire). Sur ce sujet, le PNR a réalisé un guide du développement éolien qui, sur le territoire commun, voire au-delà, peut servir de base à la réflexion sur ce sujet.

Le Pays se propose de mettre en place les conditions d'un dialogue constructif et respectueux sur ces problématiques. En ce qui concerne le territoire commun avec le PNR, la réflexion sera menée conjointement, au sein de la commission éolienne du Parc instituée depuis 2003. Cette action doit également permettre de rassembler les élus, la population..., dans le débat / dans la réflexion sur ces thèmes. Des partages d'expérience pourront être également effectués avec le PNR sur ces problématiques.

De fait, sur cette thématique de la concertation, les maîtrises d'ouvrage devraient être préférentiellement données aux acteurs et publics concernés : les Communautés de communes. Malgré tout le Pays, en tant que fédérateur de collectivités compétentes, se doit de servir de lieu de dialogue. Cette réflexion est à mener en partenariat avec le PNR et les autres Pays limitrophes, ainsi que tous les acteurs et collectivités concernées selon les zones, particulièrement pour ce qui est du territoire « hors PNR ».

Le lancement d'une réflexion sur ces thématiques doit conduire à :

- Pour le territoire commun : s'inspirer de la méthodologie mise en place par le PNRMA.
- Sur le territoire Pays : s'appuyer sur cette méthodologie et l'adapter en fonction des besoins spécifiques, afin de permettre d'élaborer des outils d'aide à la décision.
- Travailler avec le PNR à la préféabilité / préfiguration des nouveaux outils de planification que sont les ZDE (avec un certain nombre d'exigences : exigence méthodologique ; une concertation exemplaire ; l'amélioration de la connaissance des impacts de l'éolien : sociaux, fiscaux, économiques, paysagers... ; un soutien sur ces suivis d'impacts aux maître d'ouvrage / maître d'œuvre, bureaux d'études, associations agréés au titre de l'environnement...); ainsi que toutes démarches identiques sur le photovoltaïque.

## **Descriptif de l'action :**

L'action consistera à :

- Lancer un processus de réflexion Pays / PNR / Communautés de communes (hors PNR) ;
  - Développement de nouveaux concepts d'approche et de diffusion de l'éolien et du photovoltaïque au sens large (exemple : explorer les portages alternatifs, les modes de gestion et de maintenance partagées...).
  - Détermination des modalités d'un suivi.
- Accompagnement à la conception de « cahiers des charges » de définition de ZDE ou ZDPV, ou de tout autre type d'étude ou démarche en amont des projets, pour les Communautés de communes (incluant la connaissance sur les impacts à différents niveaux : impacts sonores, paysagers, impacts sur les riverains, sur la vie sociale, sur l'écosystème.

## **Avantages recherché, objectifs visés :**

- Créer les conditions d'un débat citoyen local approfondi ;
- Donner aux collectivités des supports pour une prise de décision concertée et qualifiée aux différentes échelles du territoire ;
- Fournir aux collectivités un cadre de négociation et de gestion de ces équipements face aux installateurs et opérateurs privés ;
- L'émergence d'une réflexion sur la maîtrise de la consommation énergétique ;
- Sensibiliser les Communautés de communes sur tous les types de portages possibles.

## **Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etude, communication, animation
<b>Territorialité de l'action</b>	Pays hors PNR ; pour le territoire commun, articulation par le biais de la commission « éolien » du PNR

## **Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Communautés de communes ;...
<b>Partenaires pressentis</b>	SDE ; SDEA ; RTE ; Universités ; Filière énergie...
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Oui
<b>Articulation dynamiques territoriales</b>	Schéma départemental éolien, guide de développement éolien du PNR ...

**Montage financier global :**

Dépense subventionnable CDPRA	60 000 €	HT / TTC
Subvention régionale CDPRA	26 000 €	50 %
Autres (lignes classiques, agence de l'eau, DIREN)	5 200 €	20 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	5 200 €	20 %

**Modalités spécifiques d'intervention :**

5 projets :

<b>POUR LA REGION</b>	
Taux de subvention plafond par projet	50 %
Montant de subvention par projet	5200 €

**Critères d'éligibilité :**

- Projets dont la puissance est supérieure à 0.5 MW
- Exclusion des études de mise en place des ZDE
- Engagement à la mise en place d'un comité de suivi
- Engagement à mutualiser les résultats obtenus
- Engagement à informer le plus en amont la commission éolienne du PNR

**Echéancier prévisionnel de réalisation :**

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
					26 000€

DEFI N°4	UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE
Objectif n°13	Rechercher l'excellence naturelle
Action N° 75	ANIMATION D'UNE REFLEXION STRATEGIQUE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU PAYS

<u>Sous-action n° 75.2</u> (sans inscription financière)	<u>Mise en œuvre de l'Objectif 13 « Rechercher l'excellence naturelle »</u>
---	---

### **Descriptif de l'action :**

Des moyens d'animation sont nécessaires afin de mettre en œuvre l'objectif 13 « Rechercher l'excellence naturelle » du Programme d'action du Pays de l'Ardèche Méridionale.

Indépendamment de l'instruction technique des dossiers déposés au titre de cet objectif, un certain nombre d'actions de concertation et de mise en place de tour de tables va être réalisé, ce travail de concertation / sensibilisation réclame donc un minimum de travail d'animation.

<u>Sous-action n° 75.1</u>	Mise en œuvre d'un débat territorial sur les déchets
----------------------------	--

### **Descriptif de l'action :**

**« Développement d'une stratégie à moyen terme concernant les déchets » :**

L'action sera portée en partenariat avec les syndicats compétents et le SYMPAM et se décline comme suit :

- Mise en place d'un tour de table partenarial (calage du Comité de pilotage, méthodologie, calendrier)
- Elaboration d'un cahier de charge de consultation pour se doter d'un accompagnement adapté (appel à un prestataire)
- **Lancement de l'action, qui devra aboutir à des préconisations adaptées au contexte sud ardéchois.**

**Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etude, animation, formation, communication
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

**Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Collectivités, ....
<b>Partenaires pressentis</b>	Sous forme de protocole d'accord avec : Interconsulaires, Communautés de communes ou communes, CG 07, DDAF, Association(s) intéressée(s), entreprises concernées et syndicats de gestion des déchets, PNR MA
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Priorité commune Domaine Parc : (articles 85, 87, 88 et 89 de la charte) Le Parc encourage les initiatives et expérimentations dans le domaine de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ainsi que la recherche de solutions permettant de réduire à la source la production de déchets.
<b>Dynamiques territoriales</b>	PIED ; Commission Locale de l'Eau

**Montage financier global :**

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>28 571 €</b>	<b>TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>20 000 €</b>	<b>70 %</b>
<b>Autofinancement du/des maîtres d'ouvrage</b>	<b>8 571 €</b>	<b>30%</b>

**Echéancier prévisionnel de réalisation :**

<b>Ventilation de la subvention régionale</b>	<b>Année 1 (2005)</b>	<b>Année 2 (2006)</b>	<b>Année 3 (2007)</b>	<b>Année 4 (2008)</b>	<b>Année 5 (2009)</b>
	0	0			20 000

<b>DEFI N°4</b>	<b>UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE VIE</b>
<b>Objectif n°13</b>	<b>Rechercher l'excellence naturelle</b>
<b>Action n° 76</b>	<b>ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EXEMPLAIRES OU INNOVANTES</b>

<b><u>Sous-action n° 76.1</u></b>	<b><u>Appui à des actions environnementales exemplaires ou innovantes</u></b>
-----------------------------------	---

### **Description de l'action :**

Apporter un appui à la réalisation de projets exemplaires et/ou innovants dans le domaine de l'environnement. Devant la réussite de cette action, il s'agit de mettre en place des subventions plus importantes, afin d'avoir des seuils plus « déclencheurs » et de pouvoir accompagner des projets plus importants.

### **Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Améliorer la qualité de l'environnement dans ses diverses dimensions ;
- Mettre en place une dynamique locale de prise en compte des problématiques environnementales intégrant les spécificités locales ;
- Mettre le territoire en conformité avec les directives européennes.

### **Montage financier global :**

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>60 000 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>33 000 €</b>	<b>50 % maximum</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>30 000 €</b>	<b>50 %</b>

### **Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement / Investissement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Tous types de dépenses
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

**Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Tous maîtres d'ouvrage
<b>Partenaires pressentis</b>	Tous partenaires intéressés
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	SAGE, PIED, NATURA 2000, PNR, ENS...

**Modalités spécifiques d'intervention :**

**Accompagnement de 9 projets :**

<b>POUR LA REGION</b>	
<b>Taux de subvention plafond par projet</b>	<b>50 %</b>
<b>Montant de subvention forfaitaire</b>	<b>Variable (voir ci-dessous)*</b>

- \* 5 projets à 1 000 €  
4 projets à 2 500 €  
3 projets à 5 000 €

**Critères d'éligibilité :**

**Un règlement d'attribution est mis en place pour cette action :**

- Pour être éligible, un projet doit être jugé très favorable par la commission, sur la base d'un avis argumenté.
- Les projets devront s'appuyer sur les principes du Développement durable (voir définition régionale).
- **Le projet devra avoir un caractère démonstratif, reproductible, et visitable le cas échéant.**

**Echéancier prévisionnel de réalisation :**

<b>Ventilation de la subvention régionale</b>	<b>Année 1 (2005)</b>	<b>Année 2 (2006)</b>	<b>Année 3 (2007)</b>	<b>Année 4 (2008)</b>	<b>Année 5 (2009)</b>
					30 000 €

**Critères d'évaluation et résultats attendus :**

- 12 réalisations exemplaires effectuées

**Sous-action n° 76.2**  
(sans inscription financière)

**Mise en place de la maison du Parc**

### **Contexte et problématique de départ :**

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a décidé de l'implantation de la future Maison du Parc au Domaine de Rochemure, à Jaujac. L'aspect du bâtiment (une ancienne ferme), sa localisation et son emplacement exceptionnels, les surfaces développées par le bâtiment principal et le domaine de 40 hectares qui l'accompagne offrent des perspectives qui dépassent les fonctions habituelles d'une simple Maison de Parc.

L'étude de programmation a tracé les grandes pistes des fonctionnalités attendues. Elle a permis de définir un concept novateur où le Parc s'expose à la fois à travers les aménagements intérieurs (la ferme) mais aussi et surtout sur un vaste domaine représentatif des Monts d'Ardèche (espaces agricoles et naturels, zones humides, géologie, etc.).

### **Descriptif de l'action :**

A 40 minutes du sillon rhodanien et à 30 minutes du futur espace de restitution de la grotte Chauvet, le Domaine de Rochemure présente l'avantage de pouvoir « capter » les visiteurs. L'offre « terroir » est complémentaire au formidable potentiel de la grotte Chauvet.

Comme le Parc Naturel Régional lui-même, le Domaine de Rochemure a vocation à un rééquilibrage territorial sur l'arrière pays ardéchois. Il participera à une meilleure répartition de l'activité touristique aujourd'hui encore concentrée sur les Gorges de l'Ardèche. Situé à la porte des sites les plus touristiques de l'Ardèche méridionale et à un quart d'heure seulement d'Aubenas, la Maison du Parc présentera toute la partie montagneuse de l'Ardèche, soit un tiers du Département. A équidistance de son point le plus au nord (Lamastre) et de celui le plus au Sud (Malbosq), la Maison du Parc favorisera les échanges entre l'Ardèche du Nord (Boutières, Vallée du Doux et Massif du Mézenc) et l'Ardèche occitane.

Cet équipement structurant a vocation à fonctionner en réseau avec des pôles comme le Gerbier ou Peaugres. Il a été identifié par le Conseil Général de l'Ardèche comme une « Maison de l'Ardèche » potentielle.

Les Monts d'Ardèche doivent devenir un territoire de destination nature/culture au même titre que les Gorges de l'Ardèche, la future Cité des Métiers ou Alba.

Comme toutes les Maisons de Parc, le domaine de Rochemure offrira les équipements habituels à un fonctionnement interne optimum : bureaux pour le personnel, salles de réunions, locaux techniques.

Les potentialités exceptionnelles du bâtiment principal permettront une synergie avec les différents partenaires du Parc (présentation et vente des produits locaux, salle hors sac et ateliers pédagogiques, documentations et informations, mise en réseau des acteurs locaux).

Les extérieurs composés de 40 hectares de jardins et de nature offriront quant à eux :

- Un parc de promenade déjà largement pratiqué au-delà des seuls habitants de Jaujac ;
- Des sites naturels composés de marais, prairies, forêts et d'un volcan propices aux découvertes scolaires et naturalistes ;
- Des terres agricoles assorties de terrasses et béalières révélatrices de l'agriculture de pente des Monts d'Ardèche. Ces espaces agricoles ont vocation à être exploités par des agriculteurs par le biais de conventions.

### **Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Découverte de l'Ardèche par les ardéchois eux-mêmes (notamment par le renvoi sur les pôles thématiques inscrits au Plan de Parc sur lesquels nous travaillons déjà) ;
- Inscription dans le réseau des pôles touristiques ardéchois ;
- Élément du dispositif de mise en réseau documentaire (avec le CERMOSEM et la BDP) ;
- Site de démonstration des savoir-faire et des produits ardéchois ;
- Accueil des expressions artistiques et artisanales notamment en provenance des villes portes. C'est déjà le cas avec le Festival de Labeaume et les rencontres des cinémas d'Europe d'Aubenas ;
- Accueil des scolaires (destination à intégrer dans les priorités de la politique départementale).

**Sous-action n° 76.3**

**Accompagner la mise en place du projet PHYSER**

**Contexte et problématique de départ :**

Dans le prolongement de la mise en place de la Licence "énergie renouvelable" par le CNAM, il apparaît nécessaire de créer une formation de niveau ingénieur / master, toujours sur les mêmes thématiques. C'est pourquoi le projet PHYSER (Pôle Hydrogène Solaire Energies renouvelables) est en cours d'élaboration. Il s'appuie sur 3 axes : centrale photovoltaïque ; formation supérieure ; communication.

**Descriptif de l'action :**

Accompagner l'association PHYSER sur la réalisation des études de préfiguration du projet.

**Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Mettre en place une formation supérieure de niveau ingénieur sur le territoire
- Favoriser la recherche / l'expérimentation sur le territoire

**Montage financier global :**

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>100 000 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Autres (CG 0 7, CCI, ...)</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 %</b>

**Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etudes, animation, communication, ...
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

**Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Tous maîtres d'ouvrage, association PHYSER
<b>Partenaires pressentis</b>	Tous partenaires intéressés
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Oui
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Toutes dynamiques potentielles

**Critères d'éligibilité :**

- Elaboration partenariale du / des cahiers des charges

**Sous-action n° 76.4**

**Appui à la mise en œuvre d'Agendas 21, de Plans Climats Territoriaux, et promotion de l'ingénierie développement durable...**

**Contexte et problématique de départ :**

Le Pays l'Ardèche Méridionale est le territoire le plus pauvre de Rhône Alpes. Il est à la marge des grands développements économiques et des centres d'innovations (42<sup>ème</sup> bassin d'emploi sur 42 en terme de chômage ; aucune ligne de train de voyageurs, etc...). L'action 76.1 est là pour permettre de rester à minima «à niveau» en terme de formations / informations.

Malgré tout, le territoire manque de capacité d'ingénierie, notamment pour mobiliser des financements supplémentaires / répondre à des appels à projets.

**Descriptif de l'action :**

Afin de palier l'éloignement ou la carence de certains financeurs, cette action est construite pour soutenir les maîtres d'ouvrage / collectivités qui souhaitent s'engager dans une pratique / expérimentation / processus de type «développement durable». Sous réserve de non croisement avec des lignes directes existantes chez d'autres financeurs, il s'agira d'accompagner des démarches de type Agenda 21, Plan Climat Territorial ou de toutes autres démarches de ce type.

**Avantages recherchés / objectifs visés :**

Permettre de garantir un financement local pour des initiatives de type Agenda 21, Plan Climat Territorial, etc...

**Montage financier global :**

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>75 000 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>45 000 €</b>	<b>60 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>30 000 €</b>	<b>40 %</b>

**Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etudes, animation, communication, ...
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

**Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Tous maîtres d'ouvrage
<b>Partenaires pressentis</b>	Tous partenaires intéressés
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Oui
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Toutes dynamiques potentielles

**Critères d'éligibilité :**

- Mise en place d'une concertation autour du projet dès l'élaboration du cahier des charges
- Mise en place d'une gouvernance adaptée
- Possibilité de transposer l'initiative

**Sous-action n° 76.5**

**Elaborer une stratégie sur les enjeux  
environnementaux, à travers des voyages d'études  
/ échanges d'expertises**

**Contexte et problématique de départ :**

Pour un territoire rural et enclavé comme le notre, il est impératif de rester informé sur les projets innovants / initiatives menées par d'autres territoires. Devant l'intérêt des voyages d'études organisés précédemment sur la thématique « déchets » et « énergie », il s'agit d'élargir cette action à toutes les thématiques se rapprochant des problématiques environnementales.

**Descriptif de l'action :**

Voyages d'études ; invitation d'experts ; participation à des congrès, colloques, conférences.

**Avantages recherchés / objectifs visés :**

- Créer des synergies locales
- Rechercher des initiatives susceptibles d'être transposée sur notre territoire
- Etre informé des innovations technologiques
- Etre en capacité d'avoir un niveau de formation / information suffisant pour pouvoir réfléchir par anticipation sur le futur volet « environnement » du prochain CDDRA.

**Montage financier global :**

Dépense subventionnable CDPRA	41 667 €	HT / TTC
Subvention régionale CDPRA	25 000 €	60 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	20 000 €	40 %

**Nature de l'action :**

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Etudes, animation, communication, prestations d'experts, voyages d'études, ...
Territorialité de l'action	Transversale

**Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Tous maîtres d'ouvrage
<b>Partenaires pressentis</b>	Tous partenaires intéressés
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Oui
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Toutes dynamiques potentielles

**Critères d'éligibilité :**

- Aspect fédératif :
  - Informer les partenaires concernés
  - Si possible permettre leur participation
- Engagement sur la production d'un rapport
- Engagement sur l'organisation d'un rendu public.

**Sous-action n° 76.6**

**Détection du potentiel géothermique du territoire**

**Contexte et problématique de départ :**

La géothermie consiste à utiliser la chaleur du sous-sol de la Terre pour le chauffage et / ou la production d'électricité. Si l'augmentation moyenne de température est de l'ordre de 3° C / 100 mètres de profondeur, la structure géologique du sous-sol peut induire un gradient de température notablement plus élevé. Il peut alors atteindre jusqu'à 10°C / 100 mètres. Cela peut en particulier se produire à l'aplomb d'un "point chaud", concentration locale de chaleur à la base du manteau supérieur qui amène une fusion partielle du matériel.

De par sa géologie, la région NW du pays de l'Ardèche méridionale apparaît comme une région potentiellement propice à l'exploitation de la géothermie profonde. De plus, l'exploitation de cette manne énergétique serait encore rendue plus aisée si les formations géologiques du sous-sol se révélaient poreuses, fracturées, et contenaient des nappes d'eau chaude liquide ou vaporisée. L'exploitation énergétique de cette ressource renouvelable, en accord avec l'un des objectifs du Grenelle de l'Environnement (près de 1,5 Mtep en 2020 pour la seule géothermie – actuellement 250 000 tep-) pourrait être un formidable levier de développement économique de l'AM.

Les risques géologiques, miniers et environnementaux doivent être envisagés dans une totale transparence. La décision d'exploitation ne peut intervenir qu'après une concertation de tous les acteurs concernés (professionnels, élus, MO, riverains, associations de défense environnementales...).

**Descriptif de l'action :**

- Lancer un processus de réflexion Pays / PNR / CdC sur les potentialités géothermiques du territoire dans les zones géologiquement privilégiées.
- Le CIADT ayant lancé une étude de prospection du potentiel géothermique à l'échelle du Massif Central. Il s'agit de positionner le secteur « Sources et Volcans d'Ardèche » comme un « territoire relais ».
- Accompagner les MO dans l'étude géologique structurale et hydrogéologique : recherche bibliographique, prospection de surface des terrains et prospections géophysiques en s'assurant la collaboration ~~de~~ des plus hautes compétences en la matière: géologues et géophysiciens ainsi que de l'ADEME.
- Si faisabilité, à plus long terme accompagner les MO / opérateurs pour un développement industriel de la géothermie profonde.

### **Avantages recherchés et objectifs visés :**

- Faire connaître la géothermie, forme d'ENR peu médiatisée et pourtant porteuse d'un immense potentiel énergétique.
- Assurer une concertation globale sur les potentialités énergétiques de la géothermie profonde, avec le constant souci de la connaissance des impacts de tous ordres de la recherche géophysique et de l'exploitation énergétique.
- Sensibiliser les Communautés de communes à tous les types de portages possibles.

### **Montage financier global :**

<b>Dépense subventionnable CDPRA</b>	<b>30 000 €</b>	<b>HT / TTC</b>
<b>Subvention régionale CDPRA</b>	<b>15 000 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Autres : CIDAT, ...</b>	<b>9 000 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	<b>6 000 €</b>	<b>20 %</b>

### **Nature de l'action :**

<b>Nature de la dépense</b>	Fonctionnement
<b>Type de dépenses envisagées</b>	Etudes, forages d'essai
<b>Territorialité de l'action</b>	Transversale

### **Portage de l'action :**

<b>Maîtrise d'ouvrage envisagée</b>	Tous maîtres d'ouvrage
<b>Partenaires pressentis</b>	Tous partenaires intéressés
<b>Articulation Parc / Pays sur le territoire commun</b>	Oui
<b>Articulation avec d'autres dynamiques territoriales</b>	Toutes dynamiques potentielles

### **Critères d'éligibilité :**

Avis technique favorable amont des principaux partenaires concernés : DASS, DAFF, Région Rhône Alpes, SAGE...